

Listes des

Unités Combattantes

B.O.A n° 367

B.O.A. - DROITS DIVERS UNITÉS COMBATTANTES

**Henri René Ribière**

OFFICIER LIQUIDATEUR NATIONAL DE LIBÉ-NORD

*avec ses sentiments les meilleurs*

1304 page 255 *4 acquies de dépôt scain*

7, ALLÉE MARIE-LAURENT  
75020 PARIS  
373.02.94

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

UNITÉS.	MOUVEMENT DE RATTACHEMENT.	PÉRIODES DE COMBAT.
Groupement cantonal F. F. I. de Ploudalmezeau. Bataillon de Ploudalmezeau : état-major (en liaison avec les réseaux « Jade », « Fitzroy », « Alliance », « C. N. D. ») (1).	A. S.	Du 1-12-40 au 10- 8-44.
Bataillon de Ploudalmezeau : 1 <sup>re</sup> compagnie (Ploudalmezeau).	A. S.	Du 31- 5-44 au 10- 8-44.
Bataillon de Ploudalmezeau : 2 <sup>e</sup> compagnie (Landunvez-Porspoder).	A. S.	Du 31- 5-44 au 10- 8-44.
Bataillon de Ploudalmezeau : 3 <sup>e</sup> compagnie (Saint - Pabu-Plouguin).	A. S.	Du 31- 5-44 au 10- 8-44.
Bataillon de Ploudalmezeau : 4 <sup>e</sup> compagnie (Plouarzel, Lampaul-Plouarzel, Molène-Saint-Pierre-Quilbignon, Brélès, Lannildut).	A. S.	Du 31- 5-44 au 10- 8-44.
Bataillon de Ploudalmezeau : 5 <sup>e</sup> compagnie (Russes).	A. S.	Du 1- 8-44 au 10- 8-44.
Groupement cantonal de Lannilis.	D. F.	Du 1- 8-44 au 10- 8-44.
Compagnie de Bayeux.	F. T. P. F.	Du 7- 6-44 au 10- 8-44.
Compagnie Catroux.	F. T. P. F.	Du 1- 8-44 au 10- 8-44.

(1) Les unités du Finistère qui ont participé aux opérations militaires de la réduction de la poche de Brest et de la presqu'île de Crozon voient leurs services F. F. I. validés jusqu'au 18 septembre 1944.

Liste des Unités Combattantes du  
Finistère, telles qu'elles apparaissent  
au B.O. du Ministère de la Guerre  
328 / 3. (Edition Hédouque)

UNITÉS.	MOUVEMENT DE RATTACHEMENT.	PÉRIODES DE COMBAT.
Compagnie Marat.	F. T. P. F.	Du 1- 8-44 au 10- 8-44.
Compagnie Indépendance.	F. T. P. F.	Du 1- 8-44 au 10- 8-44.
Compagnie Hoche.	F. T. P. F.	Du 27- 7-44 au 10- 8-44.
Compagnie Kléber.	F. T. P. F.	Du 1- 3-44 au 18- 9-44.
Groupe franc de Plounéour-Lau- vern.	F. T. P. F.	Du 1- 8-44 au 18- 9-44.
Compagnie Surcouf de Pont- Croix.	Libération- Nord.	Du 9- 6-44 au 10- 8-44.
Bataillons de Quimper (1) com- prenant : — état-major et 4 <sup>e</sup> compagnie du bataillon de La Tour-d'Auver- gne ; — compagnie de Spézet ou 5 <sup>e</sup> compagnie du bataillon de La Tour-d'Auvergne ; — bataillon Bellan ; — bataillon Angeli ; — batterie d'artillerie (capitaine Espérn), (2).	Libération- Nord.	Du 1-10-43 au 10- 8-44.  Du 5- 5-44 au 10- 8-44.  Du 1-10-43 au 10- 8-44. Du 1-10-43 au 10- 8-44. Du 6- 6-44 au 10- 8-44.
Bataillon de Rosporden.	Libération- Nord.	Du 6- 6-44 au 10- 8-44.
Bataillon René Caro : compagnie Abalain.	Libération- Nord F. T. P. F.	Du 1- 3-44 au 10- 8-44.
Compagnie de Pont-Aven.	Vengeance.	Du 6- 6-44 au 10- 8-44.
<i>Bataillon de Pont-Croix</i>	<i>O. P. F.</i>	<i>" 9.6.44 au 19-9-44</i>

(1) Proviennent des maquis de Spezet et de Scaer.

(2) Toutes les unités des bataillons de Quimper qui ont participé aux opérations dans la presqu'île de Crozon sont considérées comme unités combattantes jusqu'au 19 septembre 1944.

*Bataillon ST9L14629D - (F.T.P.F. Libération Nord) du 1/01/1944 au 18/09/1944.*

*BO modifié du 18-11-19 mai 1971 page 208  
ajouté circulaire n° 2968 du 21 juin 1971 de l'Office National  
des Anciens Combattants*

*5/11/43*

OGOR François

classe 1942

Carte de refractaire au STO

Demande faite en janvier 1983

Association Nationale  
des Anciens Combattants  
de la Résistance

78, Rue Saint-Blaise - 75020 PARIS  
TÉLÉPHONE - 371-64-62  
C.C.P. PARIS 4522-78  
SERVICE JURIDIQUE

Pour toute correspondance  
veuillez indiquer :

Le N° de votre carte d'adhérent  
et le Comité local ou départemental  
dont vous êtes membre

Le N° de référence de votre dossier  
indiqué ci-dessous

RV/MR - Dép. 44

Copie à M. Louis PERON

Paris, le 8 Juin 1979

*C'est toi qui a représenté la Direction  
Nationale quand ce problème a  
été évoqué*

*Amicalement à toi  
Robert Vollet*

COPIE POUR INFORMATION

Monsieur Rémy JEGO  
1 Rue Ferdinand Buisson  
44600 SAINT-NAZAIRE

Cher Camarade,

A la suite de ma dernière correspondance relative à l'interprétation que fait le Directeur de votre Service Départemental des ACVG de la levée des conclusions, je me permets de vous adresser les photocopies de notre intervention dans une affaire du même ordre, et survenue dans le département du DOUBS.

Vous verrez que nous nous sommes adressé au Secrétaire Général de l'Office pour contester son interprétation des textes et vous verrez, qu'en réponse, l'Office Départemental nous a donné satisfaction.

Il convient de signaler ce fait d'autant plus qu'il s'agit d'un département dans lequel notre Association est très faible, mais je pense que vous pourrez vous autoriser de ce précédent pour les actions et interventions que vous envisagez.

Bien cordialement.

Robert VOLLET  
Secrétaire Général.

DÉPARTEMENT du DOUBS

BESANÇON, le 8 Mai 1979

Tél. 81-33-01

SERVICE DÉPARTEMENTAL  
DE L'OFFICE NATIONAL  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE DU DOUBS

Cité Administrative Jean Cornet  
25041 - BESANÇON CEDEX

LE DIRECTEUR DU SERVICE DÉPARTEMENTAL p. i.

9 MAI 1979 (230) à

Monsieur Robert VOLLET ✕  
Secrétaire Général de l'Association Nationale  
des Anciens Combattants de la Résistance  
79, rue Saint-Blaise

75020 PARIS

Référence à rappeler dans votre réponse

Bureau

N° 4

RL

COPIE POUR INFORMATION

Monsieur,

Par lettre du 24 écoulé, vous avez bien voulu attirer mon attention sur le cas de M. CLERC Georges, domicilié à RIGNEY 25640 ROULANS, qui, par décision ministérielle du 1er Décembre 1975, s'est vu reconnaître, au titre de la Résistance, le droit à la carte du Combattant - Guerre 1939-45.

Si, dans un premier temps, l'application des textes législatifs était assez rigide, il s'est avéré par la suite que les demandes de carte de Combattant Volontaire de la Résistance bénéficiaient d'une instruction beaucoup plus assouplie.

Aussi, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, par décision ministérielle n° 2283 du 28 Septembre 1978, M. CLERC s'est vu reconnaître le droit à la carte de Combattant Volontaire de la Résistance, que mes services lui ont délivrée sous le N° 176.073, le 4 Octobre 1978.

Par ailleurs, l'intéressé a été mis en possession d'une attestation établissant ses services dans la Résistance du 1er Septembre 1942 au 12 Septembre 1944.

En conclusion, il ressort que la situation de M. CLERC est définitivement réglée au mieux de ses intérêts.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général  
Directeur du Service Départemental /i



R. LIGIER

Monsieur le Secrétaire Général  
Chef du Service Départemental  
de l'OFFICE NATIONAL des ACVG  
Cité Administrative Jean CORNET  
25041 BESANCON CEDEX

RV/MR - Dos. 7347

Monsieur le Secrétaire Général,

Par lettre du 10 Déc. 1976 réf. 4ème Bureau RL/  
n°CCt n°44363 vous informez M. CLERC Georges que selon  
votre interprétation la levée des forclusions ne permet  
d'attribuer la Carte du Combattant Volontaire de la  
Résistance (couleur verte) qu'aux seules personnes dont  
les services dans la Résistance avait été régulièrement  
homologués par l'autorité militaire.

Cette interprétation paraît singulièrement  
inexacte. - La suppression des forclusions dépendantes  
du Secrétariat d'Etat aux ACVG a été édictée par le  
décret du 6 Août 1975 et a fait l'objet d'une instruction  
ministérielle le 17 Mai 1976 (donc bien antérieure à  
votre lettre). Il est constant que la suppression des  
forclusions entraîne la remise en vigueur des textes  
législatifs et réglementaires initiaux, et donc la  
possibilité de demander la Carte du Combattant Volontaire  
de la Résistance par la procédure basée sur des attesta-  
tions. Aussi bien un modèle d'attestation a été prévu  
pour ceux qui n'ont pas été homologués par l'autorité  
militaire.

Puis-je m'autoriser à vous demander si vous êtes  
maintenant en mesure de rectifier votre inexacte appré-  
ciation de manière à ce que les dossiers qui pourraient  
vous être présentés après la suppression des forclusions  
suivent leur cours normal.

Je vous remercie de votre réponse,

et vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire  
Général, à l'assurance de ma haute considération.

Robert VOLLET  
Secrétaire Général.

*ci joint*



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 ———  
 MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
 ———  
 DIRECTION CENTRALE DU SERVICE NATIONAL

14, rue Saint-Dominique - 75997 PARIS ARMÉES  
 Tél. 555.92.30 Poste 33 538

012967 - 21 JUIL 79  
 N° \_\_\_\_\_  
 DEF/DCSN/R  
 Clt : 0/COR

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE

à

Monsieur CORENTIN André  
 Président Départemental de  
 l'Association Nationale des Anciens  
 Combattants de la Résistance  
 Centre CHARNER  
SAINT BRIEUC (Côtes du Nord)

Monsieur,

Par lettre du 15 décembre 1978 appelant mon attention sur les anciens membres de la résistance des Côtes du Nord, vous exposez les raisons pour lesquelles la modification du barème utilisé pour homologuer les services de ceux ayant servi dans les unités issues des F.F.I. vous semble nécessaire.

Je conviens avec vous que les normes présentement en usage ne tiennent pas compte des conditions dans lesquelles les Côtes du Nord ont été libérées de l'occupant.

En conséquence j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de remplacer les errements actuels (1) par les dispositions particulières suivantes :

- la date de début des services des anciens combattants ayant servi dans les unités issues des F.F.I. des Côtes du Nord sera celle que reproduit le calendrier établi par le Général Commandant la 3ème Région Militaire par note de service N° 5659/CH/FFCI du 30 septembre 1949; ce calendrier est joint en annexe.
- l'homologation des services ne pourra être obtenue que si les demandeurs sont en mesure d'apporter la preuve de la présence de l'unité à laquelle ils appartenaient, dans l'un des cantons des Côtes du Nord, entre le 6 août et le 24 août 1944, étant entendu que cette preuve pourra éventuellement être fournie par reconstitution des services dans les conditions habituelles.

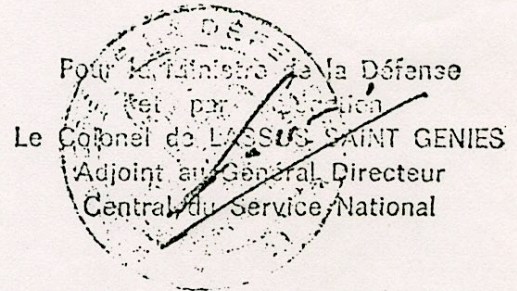
.../...

(1) Tels qu'ils sont définis par la circulaire N° 116127 -PM/7/AE du 15 juillet 1953 (BOEM 315 du 15 janvier 1954 page 297).

Les demandes de validation antérieurement rejetées  
pourront être présentées une nouvelle fois.

J'ai donné aux Commandants du Bureau Central d'Archives  
Administratives Militaires de PAU et du Bureau Spécial du Service National  
de CHARTRES, des instructions nécessaires à la mise en application de  
cette procédure.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments  
distingués.



A N N E X E

-----  
Dates de libération du Département  
des Côtes du Nord

- Canton de CHATELAUDREN	7 août 1944
- Canton de GUINGAMP	7 août 1944
- Canton de PONTRIEUX	8 août 1944
- Canton de PLOUARET	9 août 1944
- Canton de MAEL-CARHAIX	12 août 1944
- Canton de TREGUIER	15 août 1944
- Canton de LANNION	15 août 1944
- Canton de LEZARDRIEUX	16 août 1944
- Canton de PAIMPOL	17 août 1944
- Canton de MATIGNON (Cap Frehel)	24 août 1944
- autres cantons	6 août 1944

Copie à :

- Direction des Personnels Militaires  
de l'armée de terre  
Bureau Résistance

**Département du Finistère.**

Unités.	Mouvement de rattachement.	Périodes de combat.
Groupement cantonal F.F.I. de Ploudalmezeau. Bataillon de Ploudalmezeau : état-major (en liaison avec les réseaux « Jade », « Fitzroy », « Alliance », « C.N.D. ») (1).	A.S.	Du 1 <sup>er</sup> décembre 1940 au 10 août 1944.
Bataillon de Ploudalmezeau : 1 <sup>re</sup> compagnie (Ploudalmezeau).	A.S.	Du 31 mai au 10 août 1944.
Bataillon de Ploudalmezeau : 2 <sup>e</sup> compagnie (Lan-dunvez-Porspoder).	A.S.	Du 31 mai au 10 août 1944.
Bataillon de Ploudalmezeau : 3 <sup>e</sup> compagnie (Saint-Pabu-Plouguin).	A.S.	Du 31 mai au 10 août 1944.
Bataillon de Ploudalmezeau : 4 <sup>e</sup> compagnie (Plouarzel, Lampaul-Plouarzel, Molène-Saint-Pierre-Quilbignon, Brélès, Lanildut).	A.S.	Du 31 mai au 10 août 1944.
Bataillon de Ploudalmezeau : 5 <sup>e</sup> compagnie (Russes).	A.S.	Du 1 <sup>er</sup> août au 10 août 1944.
Groupement cantonal de Lannilis.....	D.F.	Du 1 <sup>er</sup> août au 10 août 1944.
Compagnie de Bayeux.....	F.T.P.F.	Du 7 juin au 10 août 1944.
Compagnie Catroux.....	F.T.P.F.	Du 1 <sup>er</sup> août au 10 août 1944.
Compagnie Marat.....	F.T.P.F.	Du 1 <sup>er</sup> août au 10 août 1944.
Compagnie Indépendance.....	F.T.P.F.	Du 1 <sup>er</sup> août au 10 août 1944.
Compagnie Hoche.....	F.T.P.F.	Du 27 juillet au 10 août 1944.
Compagnie Kléber.....	F.T.P.F.	Du 1 <sup>er</sup> mars au 18 septembre 1944.
Groupe franc de Plouneour-Lanvern.....	F.T.P.F.	Du 1 <sup>er</sup> août au 18 septembre 1944.
Compagnie Surcouf de Pont-Croix.....	Libération-Nord.	Du 9 juin au 10 août 1944.
Bataillons de Quimper (2) comprenant : — état-major et 4 <sup>e</sup> compagnie du bataillon de La Tour-d'Auvergne; — compagnie de Spézet ou 5 <sup>e</sup> compagnie du bataillon de La Tour-d'Auvergne; — bataillons Bellan et Angell; — batterie d'artillerie (capitaine Espern) (3).		Du 1 <sup>er</sup> octobre 1943 au 10 août 1944.
Bataillon de Rosporden.....		Du 5 mai au 10 août 1944.
Bataillon René Caro : compagnie Abalain.....	Libération-Nord. Libération-Nord	Du 1 <sup>er</sup> octobre 1943 au 10 août 1944. Du 6 juin au 10 août 1944.
Compagnie de Pont-Aven.....	F.T.P.F.	Du 1 <sup>er</sup> mars au 10 août 1944.
Bataillon de Pont-Croix.....	Vengeance.	Du 6 juin au 10 août 1944.
Bataillon Stalingrad (comprenant les compagnies de Châteauvin, Victoire, de Gaulle, Ténacité).	O.R.A. F.T.P.F.	Du 9 juin au 19 septembre 1944. Du 1 <sup>er</sup> janvier au 10 août 1944.

(1) Les unités du Finistère qui ont participé aux opérations militaires de la réduction de la poche de Brest et de la presqu'île de Crozon voient leurs services F.F.I. validés jusqu'au 18 septembre 1944.

(2) Proviennent des maquis de Spézet et de Scaer.

(3) Toutes les unités des bataillons de Quimper qui ont participé aux opérations dans la presqu'île de Crozon sont considérées comme unités combattantes jusqu'au 19 septembre 1944.

**Département de la Sarthe.**

Unités.	Mouvement de rattachement.	Périodes de combat.
Etat-major de la région M (1).....	O.C.M. puis O.C.M.-C.D.L.R.	Du 1 <sup>er</sup> avril 1942 au 11 août 1944.
Etat-major de la subdivision M 4 (2).....	puis A.S. puis F.F.I.	Du 12 septembre 1943 au 11 août 1944.
Etat-major.....	A.S. puis F.F.I. A.S.	Du 1 <sup>er</sup> mai 1942 au 11 août 1944.

(1) Comprend les départements du Calvados, de la Manche, de l'Eure, de la Seine-Maritime (jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1944, date de rattachement à la région A), de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, du Finistère, de la Loire-Inférieure, du Maine-et-Loire, de la Vendée, de l'Orne, de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Indre-et-Loire (rattaché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1944 à la région M).

(2) Comprend les départements de l'Orne, de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Indre-et-Loire (rattaché à M 4 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1944).

**Département du Finistère.**

Unités.	Mouvement de rattachement.	Périodes de combat.
Groupement cantonal F.F.I. de Ploudalmezeau. Bataillon de Ploudalmezeau : état-major (en liaison avec les réseaux « Jade », « Fitzroy » « Alliance », « C.N.D. ») (1).	A.S.	Du 1 <sup>er</sup> décembre 1940 au 10 août 1944.
Bataillon de Ploudalmezeau : 1 <sup>re</sup> compagnie (Ploudalmezeau).	A.S.	Du 31 mai au 10 août 1944.
Bataillon de Ploudalmezeau : 2 <sup>e</sup> compagnie (Lan-dunvez-Porspoder).	A.S.	Du 31 mai au 10 août 1944.
Bataillon de Ploudalmezeau : 3 <sup>e</sup> compagnie (Saint-Pabu-Plouguin).	A.S.	Du 31 mai au 10 août 1944.
Bataillon de Ploudalmezeau : 4 <sup>e</sup> compagnie (Plouarzel, Lampaul-Plouarzel, Molène-Saint-Pierre-Quilbignon, Brélès, Lanildut).	A.S.	Du 31 mai au 10 août 1944.
Bataillon de Ploudalmezeau : 5 <sup>e</sup> compagnie (Russes).	A.S.	Du 1 <sup>er</sup> août au 10 août 1944.
Groupement cantonal de Lannilis.....	D.F.	Du 1 <sup>er</sup> août au 10 août 1944.
Compagnie de Bayeux.....	F.T.P.F.	Du 7 juin au 10 août 1944.
Compagnie Catroux.....	F.T.P.F.	Du 1 <sup>er</sup> août au 10 août 1944.
Compagnie Marat.....	F.T.P.F.	Du 1 <sup>er</sup> août au 10 août 1944.
Compagnie Indépendance.....	F.T.P.F.	Du 1 <sup>er</sup> août au 10 août 1944.
Compagnie Hoche.....	F.T.P.F.	Du 27 juillet au 10 août 1944.
Compagnie Kléber.....	F.T.P.F.	Du 1 <sup>er</sup> mars au 18 septembre 1944.
Groupe franc de Plounéour-Lanvern.....	F.T.P.F.	Du 1 <sup>er</sup> août au 18 septembre 1944.
Compagnie Surcouf de Pont-Croix.....	Libération-Nord.	Du 9 juin au 10 août 1944.
Bataillons de Quimper (2) comprenant : — état-major et 4 <sup>e</sup> compagnie du bataillon de La Tour-d'Auvergne ; — compagnie de Spézet ou 5 <sup>e</sup> compagnie du bataillon de La Tour-d'Auvergne ; — bataillons Bellan et Angeli ; — batterie d'artillerie (capitaine Espern) (3).		Du 1 <sup>er</sup> octobre 1943 au 10 août 1944. Du 5 mai au 10 août 1944.
Bataillon de Rosporcén.....	Libération-Nord.	Du 8 juin au 10 août 1944.
Bataillon René Caro : compagnie Abalain.....	Libération-Nord F.T.P.F.	Du 1 <sup>er</sup> mars au 10 août 1944.
Compagnie de Pont-Aven.....	Vengeance.	Du 8 juin au 10 août 1944.
Bataillon de Pont-Croix.....	O.R.A.	Du 9 juin au 19 septembre 1944.
Bataillon Stalingrad (comprenant les compagnies de Châteaulin, Victoire, de Gaulle, Ténacité).	F.T.P.F.	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 10 août 1944.

(1) Les unités du Finistère qui ont participé aux opérations militaires de la réduction de la poche de Brest et de la presqu'île de Crozon voient leurs services F.F.I. validés jusqu'au 18 septembre 1944.  
 (2) Proviennent des maquis de Spézet et de Scaer.  
 (3) Toutes les unités des bataillons de Quimper qui ont participé aux opérations dans la presqu'île de Crozon sont considérées comme unités combattantes jusqu'au 19 septembre 1944.

**Département de la Sarthe.**

Unités.	Mouvement de rattachement.	Périodes de combat.
Etat-major de la région M (1).....	O.C.M. puis O.C.M.- C.D.L.R. puis A.S. puis F.F.I.	Du 1 <sup>er</sup> avril 1942 au 11 août 1944.
Etat-major de la subdivision M 4 (2).....	A.S. puis F.F.I.	Du 12 septembre 1943 au 11 août 1944.
Etat-major.....	A.S.	Du 1 <sup>er</sup> mai 1942 au 11 août 1944.

(1) Comprend les départements du Calvados, de la Manche, de l'Eure, de la Seine-Maritime (jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1944, date de rattachement à la région A), de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, du Finistère, de la Loire-Inférieure, du Maine-et-Loire, de la Vendée, de l'Orne, de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Indre-et-Loire (rattaché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1944 à la région M).  
 (2) Comprend les départements de l'Orne, de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Indre-et-Loire (rattaché à M 4 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1944).

les unités combattantes - le B.O.A.  
Annexe VIII

60% de cartes avant la décentralisation  
1983. → 69 attributions sur 83 -

avant 1983. 10253

C.V.R. → avril 83 au 31.12.83.

Attribution	<u>92</u>
Rejet	<u>53</u>

jusqu'au 31.12.82

dépot 10253

attribués 4044

rejet 4286

classés sans suite 1806

en 1983

dépot 83 - →

attribués 69 - →

rejet 45 -

---

Le Musée de St Marcel -

écrire au Préfet -

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE

MOUVEMENT	DESIGNATION de l'UNITÉ	PERIODE DE COMBAT	
		DEBUT	FIN
O.S. - F.T.P.	BROUPE de QUIMPER (Paul Colette) de BREST (Abalain)	1/7/1940	10/8/44
	PONT L'ABBÉ (Bernard)	"	
	DOUARNENEZ	"	
	QUIMPERLE	"	
	LESCONIL	"	
	LECHIAGAT	"	
	GUILVINEC	"	
	S <sup>t</sup> GUENOLE PENMARCH	"	
	PLONEOUR	"	
	PONT DE BUIS	"	
	CORPS FRANC QUIMPER GROUPEMENT BARA	1/1/1942	
	HOCHÉ	"	
	MARCEAU	"	
	GROUPEMENT SCAËR	1/1/1942	
" GILLOUX	1/7/1942		
" JUSTICE de MORLAIX	"		
CORPS FRANC de BREST	1/5/1943		
LIBÉ - NORD	CORPS FRANC L.B QUIMPER	1/1/1942	
	RESISTANCE MARINE BREST	1/7/1942	
	GROUPEMENT BERTHOUD	9/3/1941	
	CORPS FRANC PLOUNEOUR L'ANVERN	1/1/1942	
DEFENSE de la FRANCE	CORPS FRANC de BREST	1/7/1942	
	CORPS FRANC D.F	1/3/1943	
	CORPS FRANC ELIE	1/7/1940	15/11/43 arrestation
O.S. F.T.P	ETAT MAJOR	1/7/1940	
A.S	ETAT MAJOR	1/1/1941	

F.T.P	MAQUIS de : SPEZET	1/2/43
	PEN AR PONT	1/3/43
	BEUZIT	"
	CHATEAUNEUF DU FAOU	1/6/43
	PLONEVEZ	1/6/43
	ST LAURENT	1/6/43
	BERRIEN	1/4/43
	MAHALON	1/6/43
LIBE NORD	de ROSPORDEN	1/6/43
	ST LAURENT	1/6/43
	TREOVERSAT	1/8/43

F.F.I ) F.T.P }	ETAT MAJOR DEPARTEMENTAL	1/1/43
--------------------	-----------------------------	--------

LIBE NORD	BATAILLON Cie ORNANO	1/3/43
	" LANDIVISIAU	
	" SIZUN (DIABLE BLEU)	
	" COMMANA (Jean RIOU)	

	BATAILLON "LATOUR DAUVERGNE" CARHAIX	1/4/43
	Cie Marcel LE GOFF	
	" de POULLAOUEN	
	" de SPEZET	
	" de CARHAIX	

	BATAILLON de L'ARGOAT	1/4/43
	Cie de HUELGOAT	
	" de SCRIGNAC BERRIEN	
	" DIABLE BLEU	
	" J.P CALLOCH	

	BATAILLON de PONT CROIX	1/6/43
	Cie de R NORMAND	
	Groupe POLICE	
	Cie SURCOUFFE	
	" CAMBRONNE	
	" BIR MAKEIM	
	" JOSÉ MIRMA	
	" MARINE AUDIERNE	

	BATAILLON BIGOUDEN	1/5/43
	Cie de PONT L'ABBÉ	
	" ILE TUDY (LOCTUDY)	
	" PENMARCH	
	" GUILVINEC	
	" SAINTE MARINE	
	" PLOUNEOUR LANVERN	

	BATAILLON PRESQU'ILE de CROZON	1/8/43
	Cie de CROZON	
	" SOMME PY	
	Groupe de LANVEOC	

LIBE NORD	BATAILLON GUIZIEU MORLAIX Cie MARZIN Cie SUIRE Cie PANOUSSE Cie QUEGUINER	1/6/43
	BATAILLON LE DEZ Cie CHAPEL " GUERROUÉ " KOENIG " TURQUET " KERVELLEC	1/4/43
	BATAILLON de ROSPORDEN Cie CASABIANCA	1/4/43
	BATAILLON ANGELY Cie de PLOGASTEL ST GERMAIN Cie de BRIEC	1/6/43 1/6/43
LIBE NORD et O.R.A	BATAILLON CASTELOU de LANDERNEAU	1/6/43
	BATAILLON de DOUARNENEZ Cie BEN-HUR Cie O.R.A Cie LIBE	1/4/43
LIBE NORD O.R.A-VENGEANCE	BATAILLON de QUIMPERLE Cie de PONT AVEN 4 COMPAGNIES X	1/5/43
LIBE NORD- VENGEANCE	BATAILLON de CONCARNEAU Cie MARTIN Cie <del>BERNARDINE</del> NERZIC Cie de CORAY Cie de PONT AVEN	1/5/43
	BATAILLON BELLAN ou BATAILLON de QUIMPER Cie LAUTRIDOU Cie MONTEIL Cie FER Cie de PENNANEACH Cie NICOLAS Cie DANION Cie BENERIC Cie DAOUVAL	
LIBE NORD - F.N.F.TP	Cie de BANNALEC BATAILLON de NORMANDIE Cie MORILLON Cie BAYEUX Cie CARTOUCHE Cie SURCOUF Cie RICHELIEU	1/6/43 1/4/43

mis à la fin  
de la page  
IV  
(suite à autre)



FTP

BATAILLON STALINGRAD, 1.2.43  
Cie de CHATEAULIN  
Cie VICTOIRE  
Cie DE GAULLE  
Cie TENACITE

BATAILLON A. VOLANT 1.6.43  
(PONT L'ABBÉ)  
Cie de RHONEIS

BATAILLON G LE GAL 1.8.43  
Cie F.T CORSE  
Cie André GARREC  
Cie FRANCE  
Cie Marcel BOUCHER

BATAILLON CORSE 1.8.43  
Cie COCHENNEC  
Cie BIR HAKEIM  
Cie LENINGRAD  
Cie LE BOT

BATAILLON LOUIS D'OR 1.4.43  
Cie de SCAER  
Cie BARA  
Cie de CORAY  
Cie MILLOUR  
Cie GUY MOQUET

BATAILLON FERNAND E.M 1/4/42  
Cies INDEPENDANCE  
HOCHÉ  
CATROUX  
KLEBER  
MARAT  
Robert NORMAND

BATAILLON René CARO 1/8/43  
Cie BRASPARTS  
Cie BRETAGNE  
Cie Albert ABALAIN  
Cie FRANCE  
Cie F CLEUZIQU

BATAILLON LEROY SKER 1/4/43  
Cie de BERRIEN  
Cie Docteur JACQ  
Cie BARBUSSE

F. T. P

BATAILLON GILLOUX  
 Cie Marcel BOUCHER  
 Cie LEVER  
 Cie LE PANTHOU  
 Cie AUNIS  
 Cie LE FUR  
 Cie LE GAC  
 Cie COSQUER  
 Cie TUNISIE

1/3/43

BATAILLON LA TOUR D'AUVERGNE  
 (QUIMPER)

1/1/42

Cie SOUS MARIN SURLE  
 Cie Jean SIMON  
 Cie MALGRÉ  
 Cie BERNES CAMBO  
 Cie LECLERC  
 6<sup>eme</sup> Compagnie  
 7<sup>eme</sup> Compagnie

G. R. A

BATAILLON d'Estienne d'ORVES

1/1/44

DEFENSE de la FRANCE

BATAILLON de PLOUDALMEZEAU

1/3/43

Groupe ment Arrondissement de BREST  
 Groupe ment Cantonal de LANNILIS  
 " " de STRENNAN  
 " " de GUIPAVAS  
 " " PLABENNEC  
 " " PLOUGUERNEAU  
 " " PLOUGASTEL DAOULAS  
 " " GUISSENY  
 " " LESNEVEN  
 KERSAINT PLABENNEC  
 PLOUDANIEL  
 KERHUVON  
 BREST OUEST  
 BREST EST  
 DAOULAS  
 BREST INTERIEUR

1/9/43  
 1/1/44  
 1/7/43  
 1/7/43  
 1/7/43  
 1/7/43  
 1/7/43  
 1/7/43  
 1/7/43  
 1/7/43  
 1/7/43  
 1/7/43  
 1/9/43  
 1/1/43  
 1/9/43  
 1/3/43

La Commission Departementale de QUIMPER -

**LOIS****LOI n° 89-295 du 10 mai 1989 relative aux conditions de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance (1)**

NOR : ACVX8800156L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,  
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1<sup>er</sup>. - Toute personne voulant faire reconnaître ses droits à la qualité de combattant volontaire de la Résistance définie par l'article L. 262 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre qui n'avait pas présenté une demande dans les délais antérieurement impartis et qui ne remplit pas les conditions nécessaires pour bénéficier de la réouverture des délais prévue par l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 75-725 du 6 août 1975, auquel l'article 18 de la loi n° 86-76 du 17 janvier 1986 portant diverses dispositions d'ordre social a donné valeur législative, peut présenter une telle demande à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

Art. 2. - Un décret pris après avis du Conseil d'Etat précise les conditions d'application de la présente loi.  
La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 mai 1989.

FRANÇOIS MITTERRAND

Par le Président de la République :

MICHEL ROCARD

*Le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants  
et des victimes de guerre,*  
ANDRÉ MERIC

(1) Travaux préparatoires : loi n° 89-295.

**Sénat :**

Projet de loi n° 152 (1988-1989) ;  
Rapport de M. Franz Duboscq, au nom de la commission des affaires sociales, n° 229 (1988-1989) ;  
Discussion et adoption le 6 avril 1989.

**Assemblée nationale :**

Projet de loi, adopté par le Sénat, n° 560 ;  
Rapport de M. Jean Proveux, au nom de la commission des affaires culturelles, n° 634 ;  
Discussion et adoption le 2 mai 1989.

OFFICE NATIONAL  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL  
DU FINISTÈRE  
Cité Administrative  
13, rue de la Palestine - 29000 QUIMPER  
Tél. (083) 85.14.50  
Tél. : 55. 45. 74

BUREAU :


22497

QUIMPER, le 24 NOV. 1982

LE DIRECTEUR DU SERVICE DÉPARTEMENTAL  
à Monsieur GUYADER Camille  
8 bis rue Durest-Le-Bris

- DOUARNENEZ -

BORDEREAU D'ENVOI

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
- Liste des formations de la Résistance reconnues combattantes - département du Finistère -	1	Transmise, pour information.  Le Directeur du Service Départemental,   F. DEUDON

Extrait du Bulletin Officiel des Armées n° 367

Liste des formations de la Résistance reconnues combattantes

Département du FINISTÈRE

Unités	Mouvement de rattachement	Périodes de combat
Groupeement cantonal F.F.I. de Ploudalmé- zeau.	A.S.	Du 1er décembre 1940 au 10 août 1944
Bataillon de Ploudalmézeau : état-major (en liaison avec les réseaux "Jade", "Fitzroy" "Alliance", "C.N.D.") (1)		
Bataillon de Ploudalmézeau : 1ère compa- gnie (Ploudalmézeau).	A.S.	Du 31 mai au 10 août 1944
Bataillon de Ploudalmézeau : 2e compa- gnie (Landunvez-Porspoder).	A.S.	Du 31 mai au 10 août 1944

.../...

Unités	: Mouvement : de rattaché.	: Périodes de combat
Bataillon de Ploudalmézeau : 3e compagnie (Saint-Pabu-Plouguin).	A.S.	: Du 31 mai au 10 août 1944
Bataillon de Ploudalmézeau : 4e compagnie (Plouarzel, Lampaul-Plouarzel, Molène-Saint-Pierre-Quilbignon, Brélès, Lanildut).	A.S.	: Du 31 mai au 10 août 1944
Bataillon de Ploudalmézeau : 5e compagnie (Russes).	A.S.	: Du 1er août au 10 août 1944
Groupeement cantonal de Lanildut.....	D.F.	: Du 1er août au 10 août 1944
Compagnie de Bayeux.....	F.T.P.F.	: Du 7 juin au 10 août 1944
Compagnie Catroux.....	F.T.P.F.	: Du 1er août au 10 août 1944
Compagnie Marat.....	F.T.P.F.	: Du 1er août au 10 août 1944
Compagnie Indépendance.....	F.T.P.F.	: Du 1er août au 10 août 1944
Compagnie Hoche.....	F.T.P.F.	: Du 27 juillet au 10 août 1944
Compagnie Kléber.....	F.T.P.F.	: Du 1er mars au 18 septembre 1944
Groupe franc de Plonéour-Lanvern.....	F.T.P.F.	: Du 1er août au 18 septembre 1944
Compagnie Surcouf de Pont-Croix.....	Libération-Nord	: Du 9 juin au 19 septembre 1944
Bataillons de Quimper (2) comprenant :		
- état-major et 4e compagnie du bataillon de la Tour-d'Auvergne ;		: Du 1er octobre 1943 au 10 août 1944
- compagnie de Spézet ou 5e compagnie du bataillon de la Tour-d'Auvergne ;		: Du 5 mai au 10 août 1944
- bataillons Bellan et Angeli ;		: Du 1er octobre 1943 au 10 août 1944
- batterie d'artillerie (capitaine Espern) (3)		: Du 6 juin au 10 août 1944
Bataillon de Rosporden.....	Libération-Nord	: Du 6 juin au 10 août 1944
Bataillon René Caro : compagnie Abalain.....	Libération-Nord F.T.P.F.	: Du 1er mars au 10 août 1944
Compagnie de Pont-Aven.....	Vengeance	: Du 6 juin au 10 août 1944
Bataillon de Pont-Croix.....	O.R.A.	: Du 9 juin au 19 septembre 1944
Bataillon Stalingrad (comprenant les compagnies de Châteaulin, Victoire, de Gaulle, Ténacité).	F.T.P.F.	: Du 1er janvier au 10 août 1944

(1) Les unités du Finistère qui ont participé aux opérations militaires de la réduction de la poche de Brest et de la presqu'île de Crozon voient leurs services F.F.I. validés jusqu'au 18 septembre 1944.

(2) Proviennent des maquis de Spézet et de Scaër.

(3) Toutes les unités des bataillons de Quimper qui ont participé aux opérations dans la presqu'île de Crozon sont considérées comme unités combattantes jusqu'au 19 septembre 1944.

Département du Finistère.

Unités.	Mouvement de rattachement.	Périodes de combat.
Groupement cantonal F.F.I. de Ploudalmezeau. Bataillon de Ploudalmezeau : état-major (en liaison avec les réseaux « Jade », « Fitzroy », « Alliance », « C.N.D. ») (1).	A.S.	Du 1 <sup>er</sup> décembre 1940 au 10 août 1944.
Bataillon de Ploudalmezeau : 1 <sup>re</sup> compagnie (Ploudalmezeau).	A.S.	Du 31 mai au 10 août 1944.
Bataillon de Ploudalmezeau : 2 <sup>e</sup> compagnie (Lan-dunvez-Porspoder).	A.S.	Du 31 mai au 10 août 1944.
Bataillon de Ploudalmezeau : 3 <sup>e</sup> compagnie (Saint-Pabu-Plouguin).	A.S.	Du 31 mai au 10 août 1944.
Bataillon de Ploudalmezeau : 4 <sup>e</sup> compagnie (Plouarzel, Lampaul-Plouarzel, Molène-Saint-Pierre-Quilbignon, Bréès, Lanildut).	A.S.	Du 31 mai au 10 août 1944.
Bataillon de Ploudalmezeau : 5 <sup>e</sup> compagnie (Russes).	A.S.	Du 1 <sup>er</sup> août au 10 août 1944.
Groupement cantonal de Lanuilis.....	D.F.	Du 1 <sup>er</sup> août au 10 août 1944.
Compagnie de Bayeux.....	F.T.P.F.	Du 7 juin au 10 août 1944.
Compagnie Catroux.....	F.T.P.F.	Du 1 <sup>er</sup> août au 10 août 1944.
Compagnie Marat.....	F.T.P.F.	Du 1 <sup>er</sup> août au 10 août 1944.
Compagnie Indépendance.....	F.T.P.F.	Du 1 <sup>er</sup> août au 10 août 1944.
Compagnie Hoche.....	F.T.P.F.	Du 27 juillet au 10 août 1944.
Compagnie Kléber.....	F.T.P.F.	Du 1 <sup>er</sup> mars au 18 septembre 1944.
Groupe franc de Plouégour-Lanvern.....	F.T.P.F.	Du 1 <sup>er</sup> août au 18 septembre 1944.
Compagnie Surcouf de Pont-Croix.....	Libération-Nord.	Du 9 juin au 10 août 1944.
Bataillons de Quimper (2) comprenant : — état-major et 4 <sup>e</sup> compagnie du bataillon de La Tour-d'Auvergne; — compagnie de Spézet ou 5 <sup>e</sup> compagnie du bataillon de La Tour-d'Auvergne; — bataillons Bellan et Angell; — batterie d'artillerie (capitaine Espern) (3).		Du 1 <sup>er</sup> octobre 1943 au 10 août 1944. Du 5 mai au 10 août 1944. Du 1 <sup>er</sup> octobre 1943 au 10 août 1944. Du 8 juin au 10 août 1944.
Bataillon de Rosporcen.....	Libération-Nord.	Du 6 juin au 10 août 1944.
Bataillon René Caro : compagnie Abalain.....	Libération-Nord F.T.P.F.	Du 1 <sup>er</sup> mars au 10 août 1944.
Compagnie de Pont-Aven.....	Vengeance.	Du 8 juin au 10 août 1944.
Bataillon de Pont-Croix.....	O.R.A.	Du 9 juin au 19 septembre 1944.
Bataillon Stalingrad (comprendant les compagnies de Châteaulin, Victoire, de Gaulle, Ténacité).	F.T.P.F.	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 10 août 1944.

(1) Les unités du Finistère qui ont participé aux opérations militaires de la réduction de la poche de Brest et de la presqu'île de Crozon voient leurs services F.F.I. validés jusqu'au 18 septembre 1944.

(2) Proviennent des maquis de Spézet et de Scaer.

(3) Toutes les unités des bataillons de Quimper qui ont participé aux opérations dans la presqu'île de Crozon sont considérées comme unités combattantes jusqu'au 19 septembre 1944.

et 6<sup>ème</sup> Compagnie de POUILLAOVEN

du 9 mai au 10 août 1944

Département de la Sarthe.

Unités.	Mouvement de rattachement.	Périodes de combat.
Etat-major de la région M (1).....	O.C.M. puis O.C.M.-C.D.L.R.	Du 1 <sup>er</sup> avril 1942 au 11 août 1944.
Etat-major de la subdivision M 4 (2).....	puis A.S. puis F.F.I.	Du 12 septembre 1943 au 11 août 1944.
Etat-major.....	A.S. puis F.F.I. A.S.	Du 1 <sup>er</sup> mai 1942 au 11 août 1944.

(1) Comprend les départements du Calvados, de la Manche, de l'Eure, de la Seine-Maritime (jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1944, date de rattachement à la région A), de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, du Finistère, de la Loire-Inférieure, du Maine-et-Loire, de la Vendée, de l'Orne, de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Indre-et-Loire (rattaché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1944 à la région M).

(2) Comprend les départements de l'Orne, de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Indre-et-Loire (rattaché à M 4 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1944).

RECONNAISSANCE DES UNITES F.F.I.  
ET DETERMINATION DES PERIODES DE COMBAT

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE			
MOUVEMENT	DESIGNATION DE L'UNITE	PERIODE DE COMBAT	
		DEBUT	FIN
O.S - F.T.P.	GROUPE de QUIMPER (Paul Colette) de BREST	1/7/1940	10/8/1944
	(Abalain)	"	
	PONT L'ABBE (Bernard)	"	
	DOUARNENEZ	"	
	QUIMPERLE	"	
	IESCONIL	"	
	LECHIAGAT	"	
	GUILVINEC	"	
	ST GUENOLE PENMARCH	"	
	PLONEOUR	"	
	PONT DE BUIS	"	
	CORPS FRANC QUIMPER	1/1/1942	
	GROUPEMENT BARA	1/1/1943	
	HOCHÉ	"	
	MARCEAU	"	
	GROUPEMENT SCAER	1/1/1942	
	" GILLOUX	1/7/1942	
	" JUSTICE DE MORLAIX	"	
CORPS FRANC DE BREST	1/5/1943		
LIBE-NORD	CORPS FRANC L.B.QUIMPER	1/1/1942	
	RESISTANCE MARINE BREST	1/7/1942	
	GROUPEMENT BERTHOUD	9/3/1941	
	CORPS FRANC PLOUNEOUR- LANVERN	1/1/1942	
DEFENSE DE LA FRANCE	CORPS FRANC DE BREST	1/7/1942	15/11/43 arrestatic
	CORPS FRANC D.F.	1/3/1943	
	CORPS FRANC ELIE	1/7/1940	
O.S - F.T.P.	ETAT MAJOR	1/7/1940	.../...
A.S.	ETAT MAJOR	1/1/1941	





	<p><u>BATAILLON A. VOLANT</u> (PONT L'ABBE) Cie de PLONEIS</p> <p><u>BATAILLON G. LE GAL</u> Cie F.T CORSE Cie André GARREC Cie FRANCE Cie Marcel BOUCHER</p> <p><u>BATAILLON CORSE</u> Cie COCHENNEC Cie BIR NAKAIM Cie LENINGRAD Cie LE BOT</p> <p><u>BATAILLON Louis d'OR</u> Cie de SCAER Cie BARA Cie de CORAY Cie MILLOUR Cie Guy MOQUET</p> <p><u>BATAILLON FERNAND E.M</u> Cie. INDEPENDANCE Cie HOCHÉ Cie CATROUX Cie KLEBER Cie MARAT Cie Robert NORMAND</p> <p><u>BATAILLON René CARO</u> Cie BRAPARTS Cie BRETAGNE Cie Albert ABALAIN Cie FRANCE Cie F. CLEUZIQU</p> <p><u>BATAILLON LE ROY SKER</u> Cie de BERRIEN Cie Docteur JACQ Cie BARBUSSE</p>	<p>1/6/1943</p> <p>1/8/1943</p> <p>1/3/1943</p> <p>1/4/1943</p> <p>1/4/1942</p> <p>1/8/1943</p> <p>1/4/1943</p>	
F.T.P.	<p><u>BATAILLON GILOUX</u> Cie Marcel BOUCHER Cie LEVER Cie LE PONTTHOU Cie AUNIS Cie LE FUR Cie LE GAC Cie COSQUER Cie TUNISIE</p>	1/3/1943	
LIBE-NORD & O.R.A	<p><u>BATAILLON CASTELOU</u> (LANDERNEAU)</p>	1/6/1943	

LIBE-NORD	<u>BATAILLON GUIZIEN MORLAIX</u> Cie MARZIN Cie SUIRE Cie PANOUSSE Cie QUEGUINER <u>BATAILLON LE DEZ</u> Cie CHAPEL Cie GUERROUE Cie KOENIG Cie TURQUET Cie KERVILLEC <u>BATAILLON DE ROSPORDEN</u> Cie CASABIANCA <u>BATAILLON ANGELY</u> Cie de PLOGASTEL ST GERMAIN Cie de BRIEC	1/6/1943           1/4/1943           1/4/1943 1/6/1943 1/6/1943	
LIBE NORD & O.R.A.	<u>BATAILLON de DOUARNENEZ</u> Cie BEN-HUR Cie O.R.A. Cie LIBE	1/4/1943	10.8.44
LIBE NORD - O.R.A. VENGEANCE	<u>BATAILLON de QUIMPERLE</u> Cie de PONT AVEN 4 CAMPAGNIES	1/5/1943	
LIBE NORD-VENGEANCE	<u>BATAILLON DE CONCARNEAU</u> Cie MARTIN Cie NERZIC Cie de CORAY Cie de PONT AVEN <u>BATAILLON BELLAN ou</u> <u>BATAILLON de QUIMPER</u> Cie LAUTRIDOU Cie MONTEIL Cie FER Cie de PANNANEACH Cie NICOLAS Cie DANION Cie BEDERIC Cie DAUDAL	1/5/1943	
LIBE NORD- F.N- F.T.P.	Cie de BANNALEC <u>BATAILLON de NORMANDIE</u> Cie MORILLON Cie BAYEUX Cie CARTOUCHE Cie SURCOUF Cie RICHELIEU	1/6/1943 1/4/1943	
F.T.P.	<u>BATAILLON STALINGRAD</u> Cie de CHATEAULIN Cie VICTOIRE Cie DE GAULLE Cie TENACITE	1/2/1943	

F.T.P.	BATAILLON LA TOUR D'AU- VERGNE (QUIMPER) <i>curie</i> Cie SOUS MARIN SURLE Cie Jean SIMON Cie MALGRE Cie BERNES CAMBO Cie LECLERC 6ème compagnie 7ème compagnie	1/1/1942	
O.R.A.	BATAILLON D'ESTIENNE D'ORVES	1/1/1944	
DEFENSE DE LA FRANCE	<u>BATAILLON DE PLOUDAL-</u> <u>MEZEAU</u>  Groupement Arrondisse- ment de BREST Groupement cantonal de LANNILIS Groupement cantonal de ST RENAN Groupement cantonal de GUIPAVAS Groupement cantonal de PLABENNEC Groupement cantonal de PLOUGUERNEAU Groupement cantonal de PLOUGASTEL-DAOULAS Groupement cantonal de GUISSENY Groupement cantonal de LESNEVEN Groupement cantonal de KERSAINT PLABENNEC Groupement cantonal de PLOUDANIEL Groupement cantonal de KERHUON Groupement cantonal de BREST OUEST  Groupement cantonal de BREST EST Groupement cantonal de DAOULAS Groupement cantonal de BREST INTERIEUR	1/3/1943    1/9/1943 1/1/1944 1/7/1943 1/7/1943 1/7/1943 1/7/1943 1/7/1943 1/7/1943 1/7/1943 1/7/1943 1/7/1943 1/7/1943 1/7/1943 1/9/1943  1/1/1943 1/9/1943 1/3/1943	

La Commission Départementale de QUIMPER

*Suivent cinq signatures*

Les membres:  
AUTRET

*Illisible. illisible. illisible*

*Ce President*  
BERTAUD

Office National  
des Anciens Combattants  
et Victimes de Guerre .

-----  
Service Départemental  
du Finistère .  
-----

A T T E S T A T I O N .

-----

Le Secrétaire Général, Chef du Service  
Départemental de L'Office National des Anciens  
Combattants et Victimes de Guerre du Finistère cer-  
tifie ,d'après la documentation en sa possession  
(B.O. du Ministère de la Guerre Volume N° 328 -3  
page 208 Edition méthodique ) que la Compagnie  
"KLEBER" est réputée unité combattante pour la  
période du 1er Mars 1944 au 18 Septembre 1944 .

Quimper le 23 Septembre 1961

Le Secrétaire Général ,Chef du Service  
Départemental

D. BENETTI /